



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 26 NOVEMBRE 2024

Feuille de clôture des délibérations

Signature des membres présents (Article R 2121-9 du CGCT)

« Chaque feuille clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents, et une place pour la signature du maire et du ou des secrétaires de séance ».

Rappel des délibérations adoptées

Délibération n°2024-47 – CCAS : désignation du secrétaire de séance

Délibération n°2024-47-01 – CCAS : modification de l'ordre du jour.

Délibération n°2024-48 – CCAS : adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS du 3 octobre.

Délibération n°2024-49 – CCAS : adoption du contrat d'hébergement d'urgence et du règlement intérieur de fonctionnement.

Délibération n°2024-50 – CCAS : adoption d'un projet de convention de partenariat à conclure avec l'entreprise solidaire d'utilité sociale « 2AH – L'Assurance pour Tous » en vue de permettre aux habitants d'accéder à une complémentaire santé et d'autorisation de signature.

Délibération n°2024-51 – RÉSIDENCE AUTONOMIE : adoption du livret d'accueil des résidents de la résidence « Les Hortensias ».

Délibération n°2024-52 – RÉSIDENCE AUTONOMIE : adoption de la charte des droits et libertés de la personne accueillie à la résidence « Les Hortensias ».

Délibération n°2024-53 – RÉSIDENCE AUTONOMIE : adoption du projet d'établissement de la résidence « Les Hortensias ».

Délibération n°2024-54 – RÉSIDENCE AUTONOMIE : adoption du projet de règlement de fonctionnement de la résidence « Les Hortensias ».

Délibération n°2024-55 – RÉSIDENCE AUTONOMIE : adoption du projet de contrat de séjour de la résidence « Les Hortensias ».

Délibération n°2024-56 – RESSOURCES HUMAINES – SERVICE D'AIDES A DOMICILE : création de quatre emplois non permanents à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, au titre de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique.

Délibération n°2024-57 – RESSOURCES HUMAINES – SERVICE D'AIDES A DOMICILE : création d'un emploi permanent à temps non complet au titre de l'article L 313-1 du code général de la fonction publique.

Délibération n°2024-58 – RESSOURCES HUMAINES – RÉSIDENCE AUTONOMIE : recrutement d'un agent contractuel pour répondre à des besoins temporaires, au titre de l'article L 332-13 du code général de la fonction publique.

Délibération n°2024-59 – RESSOURCES HUMAINES – SERVICE D'AIDES A DOMICILE : modification de plus de 10% de la durée hebdomadaire d'un emploi permanent à temps non complet (30/35^{ème}) d'un agent social du service d'aides à domicile.

Délibération n°2024-60 – RESSOURCES HUMAINES : actualisation de la délibération du 10 novembre 2017 portant instauration d'une indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Informations et questions diverses

Elus présents à la séance du conseil d'administration du 26 novembre 2024

Madame Christine LESUEUR,
Madame Françoise ASSELIN,
Madame Pascale DUPUIS,
Madame Brigitte MARTIN,
Madame Martine BONINO,
Monsieur Jean-Paul BEAUVAL,
Madame Martine DURY,
Monsieur Régis BECQUET,
Monsieur Albert HELLUIN,
Madame Sylvie CAPELLE,
Monsieur Laurent VAUDRY

La Secrétaire de séance



Brigitte MARTIN

La Présidente



Christine LESUEUR